



APPEL à CANDIDATURE *Esprit Parc national* pour les agriculteurs



Réponse avant le 20 janvier 2026

***Esprit Parc national* ? Qu'est-ce que c'est ?**

Esprit Parc national est une marque collective pour les professionnels du territoire du parc (aire d'adhésion et cœur de parc) travaillant dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Elle est gérée par l'Office Français de la Biodiversité et les parcs nationaux français car c'est une reconnaissance nationale.

Cette marque permet la reconnaissance d'un engagement entre les adhérents et le Parc national des Cévennes sur des enjeux communs.

Concernant l'agriculture, on retrouve notamment des conditions sur l'utilisation des ressources spontanées et la valorisation des écosystèmes, tout en préservant la qualité des paysages, des milieux et des ressources (eau, sol) dans une démarche de respect de l'environnement.

La marque encourage aussi la valorisation des produits de terroir qui se rattachent à un certain patrimoine culturel local, et promeut les circuits-courts et de proximité.



Comment cela fonctionne ?

Un cahier des charges à respecter :

Pour encadrer ces orientations, des cahiers des charges (règlements d'usages) ont été rédigés : un règlement d'usage général, et des règlements d'usage catégoriels pour chaque production et les produits issus de leurs transformations (confitures, plats cuisinés...).

Ces règlements d'usages encadrent les productions qui peuvent être marquées, avec des critères définis. Ils ont été rédigés à l'échelle nationale et sont les mêmes pour tous les parcs nationaux.

Les productions relevant d'un cahier des charges et pouvant bénéficier d'*Esprit parc national* sont les suivantes :

- Productions végétales (fruits, légumes, plantes, champignons, issus de cultures ou de cueillettes)
- Viande de bovins, ovins, caprins, équins
- Miel et produits de la ruche
- Vins
- Lait et produits laitiers de vache, brebis et chèvre
- Céréales et oléo-protéagineux
- *les produits cosmétiques paysans, les visites de fermes* **Nouveau**



Les règlements sont consultables ici :

<https://www.espritparcnational.com/etat-esprit/beneficiar-marque/guides-reglements-usage>

Nouveau

A partir de cette année, les productions issues des cahiers des charges Agriculture Biologique et Nature et Progrès seront privilégiées pour entrer dans Esprit Parc.



Un audit pour entrer dans la démarche :

Pour entrer dans Esprit parc national il faut réaliser un audit de départ qui validera ou non les critères décrits dans le RUC concerné.

Si suffisamment de critères sont remplis, le dossier de candidature est soumis en commission agriculture, le dossier validé débouchera sur un contrat de partenariat. L'engagement est sur 5 ans renouvelables.

Des contrôles des pratiques sont réalisés à mi-parcours par l'organisme Ecocert sur 10% des fermes Esprit Parc national, choisies par tirage au sort. Ceci afin de garantir un meilleur respect des cahiers des charges.

Combien est-ce que ça coûte ?

La cotisation annuelle est indexée sur le chiffre d'affaires de l'activité qui demande l'adhésion, selon la grille suivante : 0 à 149 999 € HT : 50 €

150 000 à 299 999 € HT : 100 €

300 000 à 999 999 € HT : 200 €

supérieur à 1 000 000 € HT : 400 €

Il est possible de "cumuler" les marques pour plusieurs catégories de produits/service sur votre exploitation. Dans ce cas, vous ne paierez pas plus de deux redevances différentes.

C'est-à-dire que si vous souhaitez bénéficier de la marque pour une production de légumes, des produits issus de l'élevage viande et pour un gîte, nous ne compterons que deux redevances au lieu de trois.

Quels avantages ?

Un kit de communication éco-conçu remis gratuitement à la signature du contrat, en fonction des besoins de vos activités : sacs en papiers, ardoises pique-prix, tabliers, plaques, etc.

Un référencement des produits sur les différents sites (Esprit Parc national, destination Cévennes) et dans des publications (Guide du Routard, etc.). Des actions de communications locales ou nationales.

Une mise en valeur des produits par les parcs nationaux lors des différentes manifestations.

Un réseau de professionnels locaux qui défendent des valeurs communes : organisation de journées d'échanges et de formations, possibilité de participer à des groupes de travail.

Aujourd'hui, sur les Cévennes, on compte environ 35 producteurs et 126 prestataires touristiques Esprit Parc (hébergeurs, restaurants, visites de sites et sorties accompagnées) qui sont régulièrement en recherche de produits locaux pour leurs clients.

De nombreuses autres informations sont disponibles sur le site internet : <https://www.espritparcnational.com> et sur le site <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr>

Candidater

Si les valeurs portées par Esprit Parc national vous intéressent et si vous souhaitez en bénéficier, vous pouvez répondre dès maintenant auprès de votre technicien.ne de secteur ou bien de Viviane de Montaigne, chargée de mission agri-environnement et référente marque Esprit Parc. (contacts ci-dessous).

Nous pourrons programmer un moment pour se rencontrer, discuter de vos pratiques et visiter vos parcelles pour la réalisation de l'audit.

CANDIDATURE A DEPOSER AVANT LE 20/01/2026

Viviane de Montaigne, chargée de mission agri-environnement Référente marque Esprit Parc Mont Aigoual
04 66 49 53 42 viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr

Claire Remillieux, technicienne agri-environnement Vallées Cévenoles
06 79 95 33 19 claire.remillieux@cevennes-parcnational.fr

Nadine Boulant, technicienne agri-environnement Mont Lozère
06 81 60 25 99 nadine.boulant@cevennes-parcnational.fr

Hervé Picq, technicien agri-environnement Causses Gorges
06 77 97 66 51 herve.picq@cevennes-parcnational.fr